Bac Général HGGSP + LLCER (Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques et Langues, littératures et cultures étrangères et régionales)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bac-hggsp-llcer.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques

Session 2023 • Polynésie • Jour 1

Code sujet **23-HGGSPJ1PO1** 4h00

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Se repérer dans le corrigé

Dissertation — Dissertation — au choix parmi les sujets 1 et 2
2 réponses • sujet p. 2–2

Étude critique de documents — Le patrimoine, une question stratégique pour la France.
1 réponses • sujet p. 3–5

Les numéros, parties et pages renvoient au sujet original. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Dissertation

10 points

Dissertation — au choix parmi les sujets 1 et 2

Dissertation

Question Sujet 1

Sujet p. 2

> L'accès à la connaissance, un enjeu pour les sociétés et les États à partir du XXe siècle.

Sujet 1 — L'accès à la connaissance, un enjeu pour les sociétés et les États à partir du XXe siècle.

Introduction. La connaissance désigne ici les savoirs scolaires, scientifiques et techniques, mais aussi l'information et la culture. Son accès dépend de conditions concrètes : savoir lire, pouvoir suivre des études, disposer de livres, de médias ou d'outils numériques, mais aussi pouvoir produire et diffuser des savoirs. Au XXe siècle, la scolarisation de masse, les progrès scientifiques et les technologies de communication élargissent considérablement cet accès. Toutefois, ces évolutions ne profitent pas partout de la même manière et la connaissance reste une ressource de puissance que les États cherchent à développer, à contrôler ou à mobiliser. Dès lors, comment l'accès à la connaissance est-il devenu à la fois un enjeu essentiel pour les sociétés et un facteur de puissance et de compétition pour les États depuis le XXe siècle ? Nous verrons d'abord que l'accès aux savoirs s'est progressivement élargi et qu'il favorise l'émancipation des individus ; nous montrerons ensuite que les États en font un levier de puissance ; enfin, nous soulignerons que les inégalités et les formes de contrôle limitent toujours le partage des connaissances.

I. L'élargissement de l'accès aux savoirs transforme les sociétés.

Au XXe siècle, l'extension de la scolarisation permet à une part croissante de la population d'acquérir des connaissances fondamentales et de poursuivre des études. Elle rend possible une plus large participation à la vie civique et favorise la mobilité sociale, même si l'accès aux niveaux d'études les plus élevés demeure inégal. La reconnaissance internationale du droit à l'éducation témoigne de son importance : l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 affirme le droit à l'éducation et prévoit notamment la gratuité et l'obligation de l'enseignement élémentaire. Après les indépendances, de nombreux États font également de l'alphabétisation et de la formation des populations un objectif de construction nationale et de développement.

La diffusion des savoirs ne dépend pas seulement de l'école. Les bibliothèques, la presse, la radio, la télévision puis les réseaux numériques multiplient les possibilités de s'informer et d'apprendre. La recherche scientifique progresse et les universités se développent, contribuant à la formation de nouvelles générations de chercheurs et de professionnels. À partir de la fin du XXe siècle, le développement d'Internet élargit la circulation des informations et donne à des individus et à des organisations de nouveaux moyens de publier et de communiquer. L'accès à la connaissance peut ainsi renforcer l'autonomie des personnes, leur capacité à débattre et leur aptitude à participer aux transformations économiques et sociales.

Cet élargissement ne signifie cependant pas que tous disposent des mêmes ressources. Les différences de revenus, de qualité des établissements scolaires, de niveau d'alphabétisation, de langue ou d'équipement ont des effets directs sur les possibilités d'apprendre. L'accès aux outils numériques est lui aussi inégal entre pays, entre territoires et entre catégories sociales. La multiplication des informations disponibles ne garantit pas davantage que chacun puisse les vérifier ou distinguer un savoir établi d'une information trompeuse.

II. Pour les États, la connaissance est un levier de puissance et de souveraineté.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Les États investissent dans l'éducation, les universités et la recherche parce que la formation de la population soutient le développement économique et l'innovation. La maîtrise de savoirs scientifiques et techniques peut aussi assurer une autonomie stratégique : un pays qui dépend entièrement d'autres puissances pour ses technologies, ses équipements ou ses compétences est plus vulnérable. Les États cherchent donc à former des spécialistes, à financer des laboratoires et à protéger certaines connaissances.

La compétition entre les États apparaît avec force pendant la guerre froide. La rivalité scientifique et technologique entre les États-Unis et l'URSS s'illustre notamment par le lancement du satellite soviétique Spoutnik en 1957, puis par la conquête spatiale. Les États-Unis créent la NASA en 1958 et le programme Apollo aboutit aux premiers pas humains sur la Lune en 1969. Ces réalisations sont à la fois des avancées scientifiques et des démonstrations de puissance. La recherche militaire, notamment dans le domaine nucléaire, rappelle également que des connaissances peuvent être mobilisées à des fins stratégiques et modifier les rapports de force.

Dans les sociétés contemporaines, la maîtrise de l'innovation, des données et des technologies numériques constitue aussi un enjeu économique et politique. La propriété intellectuelle permet de protéger des inventions, mais elle peut également limiter la diffusion de certains savoirs. Les États cherchent à attirer des chercheurs, à développer leurs entreprises innovantes et à préserver des secteurs jugés stratégiques. La circulation internationale des étudiants et des scientifiques favorise les échanges, mais elle peut aussi contribuer à la concentration des compétences dans les pays qui disposent des moyens les plus importants.

Enfin, la connaissance est un enjeu de pouvoir politique. Les autorités peuvent soutenir la diffusion de l'information et le débat, mais elles peuvent aussi censurer des publications, contrôler les médias ou encadrer l'accès à Internet. Dans les régimes démocratiques comme dans les régimes autoritaires, la production et la circulation de l'information peuvent être utilisées pour défendre une vision du monde, influencer l'opinion ou contester le pouvoir. Le contrôle des savoirs et de leur diffusion est donc également un enjeu de souveraineté et de légitimité.

III. Un accès encore inégal, traversé par des tensions.

Malgré les progrès de l'éducation et des communications, l'accès à la connaissance demeure très inégal à l'échelle mondiale. Les ressources éducatives et scientifiques sont concentrées dans les pays et les régions qui disposent d'infrastructures, de financements et de personnels qualifiés. À l'intérieur des États, les inégalités sociales et territoriales influent sur la réussite scolaire, l'accès aux études supérieures et la capacité à tirer parti des outils numériques. L'existence d'Internet ne suffit donc pas à supprimer les écarts : encore faut-il disposer d'une connexion, d'équipements, de compétences et de contenus accessibles dans sa langue.

La diffusion des savoirs soulève en outre des arbitrages. La protection des inventions encourage parfois l'investissement dans la recherche, mais peut rendre certains produits ou savoirs coûteux. À l'inverse, le partage ouvert facilite leur circulation, mais pose des questions de financement, de propriété intellectuelle et de sécurité. Les pouvoirs publics doivent également concilier la liberté de s'informer avec la lutte contre les manipulations, sans que cette lutte serve à justifier une censure excessive. L'accès à la connaissance est ainsi à la fois un droit et une ressource disputée.

Conclusion. Depuis le XXe siècle, l'extension de la scolarisation, le développement de la recherche et la multiplication des moyens de communication ont profondément élargi l'accès à la connaissance et renforcé son rôle dans la vie des sociétés. Mais les États y voient également une condition de leur développement, de leur souveraineté et de leur puissance, comme l'illustre notamment la compétition scientifique de la guerre froide. Cet accès reste cependant inégal et soumis à des enjeux de contrôle, de financement et de propriété. La connaissance est donc à la fois un facteur d'émancipation et un instrument de puissance, dont le partage demeure un enjeu politique majeur.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse à la problématique : depuis le XXe siècle, l'accès à la connaissance s'est élargi grâce à l'école, à la recherche et aux moyens de communication, ce qui favorise l'autonomie et la participation des individus. Il constitue simultanément une ressource stratégique pour les États, qui investissent dans l'éducation et l'innovation et cherchent à maîtriser les savoirs. Mais les inégalités d'accès, la censure et les tensions entre diffusion et propriété intellectuelle empêchent encore un partage égal de la connaissance.

Question Sujet 2

Sujet p. 2

> La pensée clausewitzienne permet-elle de comprendre les conflits contemporains (à partir des années 1990) ?

Sujet 2 — La pensée clausewitzienne permet-elle de comprendre les conflits contemporains (à partir des années 1990) ?

Introduction. Carl von Clausewitz, officier prussien qui a connu les guerres de la Révolution française et de l'Empire, développe sa réflexion dans *De la guerre*, ouvrage publié après sa mort, en 1832. Sa formule la plus célèbre présente la guerre comme la continuation de la politique par d'autres moyens. Il analyse aussi les rapports entre objectif politique, violence, armée et population, ainsi que l'incertitude et les hasards du combat. Depuis les années 1990, les conflits prennent toutefois des formes très diverses : guerres entre États, interventions internationales, insurrections, terrorisme et affrontements où se mêlent opérations militaires, information et cyberespace. La pensée de Clausewitz, élaborée à partir des guerres de son époque, permet-elle encore de les comprendre ? Nous montrerons qu'elle éclaire la logique politique de nombreux conflits contemporains, puis qu'elle aide à comprendre leurs dynamiques et leurs limites, avant d'examiner les formes de guerre qui obligent à en nuancer l'application.

I. La guerre demeure liée à des objectifs politiques, ce qui rend Clausewitz pertinent.

Pour Clausewitz, la guerre n'est pas une violence dépourvue de finalité : elle sert un objectif politique. Cette idée aide à analyser les guerres contemporaines en demandant qui combat, dans quel but et avec quels moyens. La guerre du Golfe de 1990-1991 en fournit un exemple. Après l'invasion du Koweït par l'Irak en août 1990, une coalition conduite par les États-Unis intervient avec l'autorisation du Conseil de sécurité des Nations unies. Son objectif affiché est de rétablir la souveraineté du Koweït. L'opération militaire aboutit à l'expulsion des forces irakiennes du Koweït en février 1991. L'action armée est ici associée à un objectif politique identifiable et relativement limité.

La pensée clausewitzienne permet également de ne pas confondre victoire militaire et réussite politique. Une armée peut remporter des combats sans atteindre durablement le résultat politique recherché. Après les attentats du 11 septembre 2001, l'intervention menée en Afghanistan renverse le régime taliban, mais elle ne met pas fin à l'insurrection. En Irak, l'intervention de 2003 renverse le régime de Saddam Hussein, tandis que l'occupation et les violences qui suivent rendent manifeste la difficulté de transformer une victoire militaire initiale en ordre politique stable. L'analyse de Clausewitz invite donc à examiner la cohérence entre les moyens engagés et les objectifs poursuivis.

Cette approche s'applique aussi aux guerres où l'un des acteurs n'est pas un État. Une organisation armée peut chercher à obtenir un changement politique, à contrôler un territoire ou à contraindre des gouvernements. Al-Qaïda, responsable des attentats du 11 septembre 2001, entend notamment exercer une pression politique par la violence. L'organisation État islamique, qui conquiert de vastes territoires en Irak et en Syrie à partir de 2014, associe action militaire, contrôle territorial et projet politique. L'absence d'un État classique ne signifie donc pas nécessairement l'absence d'objectifs politiques.

II. Les notions de violence, d'incertitude et de mobilisation éclairent les conflits récents.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Clausewitz insiste sur le fait que la guerre est soumise à la friction et à l'incertitude : les plans se heurtent aux imprévus, les informations sont incomplètes et l'adversaire agit. Ces idées restent utiles pour comprendre pourquoi des opérations techniquement supérieures ne produisent pas toujours les résultats escomptés. En Afghanistan comme en Irak, la rapidité des succès militaires initiaux n'a pas supprimé les difficultés liées aux insurrections, aux rivalités locales et à la reconstruction d'autorités politiques. Les guerres contemporaines ne se réduisent donc pas à la comparaison des équipements ou à la maîtrise de l'espace aérien.

Clausewitz met également en relation la violence, le hasard et la direction politique. Sa « trinité » ne doit pas être réduite à une équivalence mécanique : elle articule la violence et les passions, le jeu du hasard et de la probabilité, et la subordination de la guerre à une finalité politique, dimensions souvent rapprochées respectivement du peuple, du commandement et des forces armées, et du gouvernement. Ce cadre aide à comprendre l'importance du soutien de la population, de la cohésion politique et de la capacité de commandement. Dans les conflits contemporains, les acteurs cherchent à influencer les populations autant qu'à vaincre des forces adverses. La propagande, les images de guerre et la circulation de l'information peuvent ainsi peser sur le soutien à une intervention et sur la légitimité des acteurs.

La guerre menée par la Russie contre l'Ukraine illustre également la pertinence de l'analyse des buts politiques et de la résistance. Le conflit russo-ukrainien a commencé en 2014 ; l'invasion russe à grande échelle du 24 février 2022 constitue une nouvelle phase majeure. Le conflit comprend des opérations militaires conventionnelles, mais aussi des actions d'information et des cyberopérations. La résistance ukrainienne et le soutien extérieur apporté à l'Ukraine montrent que la volonté politique et la mobilisation ne se laissent pas réduire à la supériorité matérielle. Le cadre clausewitzien permet donc d'interroger la relation entre les objectifs poursuivis, les moyens employés et les effets obtenus.

III. Les conflits contemporains imposent néanmoins de nuancer le cadre clausewitzien.

Clausewitz réfléchit principalement à la guerre entre puissances politiques et à des conflits où les armées constituent les acteurs centraux. Or, depuis les années 1990, de nombreuses guerres sont des guerres civiles ou des conflits internationalisés où interviennent simultanément des États, des groupes armés, des organisations terroristes et des acteurs extérieurs. La guerre en Syrie, déclenchée en 2011, illustre cette complexité : le conflit oppose des forces gouvernementales et des groupes d'opposition, puis implique également des puissances étrangères et des organisations djihadistes. Il n'existe pas toujours un objectif politique unique ni un acteur capable de représenter l'ensemble des combattants.

Les conflits contemporains se déroulent en outre dans des espaces et par des moyens que Clausewitz ne pouvait connaître. Les cyberattaques, la surveillance numérique, les opérations d'influence et les sanctions économiques peuvent accompagner ou précéder les combats. Les drones et les armes de précision modifient les capacités militaires, sans pour autant supprimer les contraintes politiques ou l'incertitude. Le recours au terme de « guerre hybride » souligne la combinaison de moyens militaires et non militaires, mais cette expression ne doit pas faire oublier que l'analyse clausewitzienne porte sur le rapport entre la guerre et la politique, et non sur une forme technique particulière de combat.

Enfin, certains conflits prolongés, comme la « guerre contre le terrorisme » lancée par les États-Unis après 2001, rendent difficile la définition d'une victoire et d'une fin de guerre. Un adversaire dispersé, non étatique et transnational ne peut pas toujours être vaincu par la prise d'une capitale ou la signature d'un traité. La pensée de Clausewitz aide à poser la question des objectifs politiques, mais elle ne fournit pas à elle seule une explication complète des idéologies, des structures sociales, des stratégies terroristes ou des évolutions technologiques propres à chaque conflit. Elle doit donc être complétée par l'étude précise des acteurs et des contextes.

Conclusion. La pensée clausewitzienne reste un outil puissant pour comprendre les conflits depuis les années 1990 : elle rappelle que la guerre poursuit des objectifs politiques, que la victoire militaire ne garantit pas la réussite politique et que l'incertitude, la violence et la mobilisation des populations sont décisives. Elle s'applique aussi à des acteurs non étatiques lorsque leurs violences répondent à un projet politique. Toutefois, la fragmentation des acteurs, les guerres civiles, le terrorisme et les nouveaux espaces de confrontation en limitent la portée si on l'utilise seule. Elle permet donc de comprendre les conflits contemporains à condition de la compléter par l'analyse de leurs acteurs, de leurs moyens et de leurs contextes particuliers.

RÉPONSE À RETENIR

Réponse à la problématique : oui, la pensée clausewitzienne permet de comprendre une part essentielle des conflits contemporains, car elle met en évidence le lien entre guerre et politique, l'incertitude des combats et l'écart possible entre victoire militaire et résultat politique. Elle éclaire aussi des conflits impliquant des acteurs non étatiques dès lors que ceux-ci poursuivent des objectifs politiques. Mais la fragmentation des acteurs, les guerres civiles, le terrorisme et les nouveaux moyens de confrontation imposent de compléter ce cadre par l'étude précise de chaque conflit.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude critique de documents

10 points

Le patrimoine, une question stratégique pour la France.

Étude critique de documents

Question Consigne

Sujet p. 3, 4, 5

> En analysant les documents, en les confrontant et en vous appuyant sur vos connaissances, montrez que le patrimoine est, depuis le XIXe siècle, mobilisé au service du rayonnement de la France.

Démarche et plan argumenté. Il faut expliquer en quoi le patrimoine, entendu ici comme les monuments, les collections et les institutions culturelles, contribue au prestige et à l'influence de la France. Les deux documents éclairent des formes différentes de ce rayonnement : au XIXe siècle, un monument historique est mis en scène pour une réception diplomatique ; à l'époque contemporaine, des musées français prêtent des œuvres ou développent des projets et des antennes à l'étranger.

1. **Au XIXe siècle, le patrimoine sert à mettre en scène le prestige de la France et à accompagner sa diplomatie.** Le document 1 décrit la réception de la reine Victoria et du prince Albert à Versailles, le 25 août 1855, organisée par Napoléon III. Le choix du château de Louis XIV et le spectacle organisé dans ses espaces valorisent l'histoire monarchique française. En 1855, la France et le Royaume-Uni sont alliés dans la guerre de Crimée (1853-1856) : la réception donne aussi une forme symbolique à ce rapprochement.
2. **À l'époque contemporaine, les institutions culturelles françaises diffusent leur patrimoine et leur savoir-faire au-delà des frontières.** Le document 2 rassemble six exemples concernant des musées français à l'étranger : prêts d'œuvres, expositions, projets culturels et antennes. Ils donnent une visibilité internationale aux collections et aux institutions françaises. Il faut toutefois distinguer ces situations et tenir compte du caractère promotionnel de cette infographie ministérielle, qui met en avant des réussites sans évaluer leurs coûts, leurs difficultés ou leurs effets à long terme.

Présentation critique des documents. Le document 1 est un extrait d'un article de Christophe Pincemaille, publié en 2000 dans *Versalia*, revue de la Société des Amis de Versailles. L'auteur revient sur une fête du Second Empire et cite notamment le *Moniteur universel*, qui rend compte de l'événement le 29 août 1855, ainsi qu'un témoignage du prince Albert. Le document 2 est une infographie du ministère de la Culture, créée en 2017 et publiée sur une page mise à jour le 5 novembre 2019. Son introduction mentionne l'inauguration de l'antenne du Centre Pompidou à Shanghai par le président de la République, à cette date. Le premier document restitue une mise en scène du pouvoir à partir de sources dont certaines sont contemporaines, mais ne mesure pas ses effets diplomatiques durables. Le second est une présentation institutionnelle sélective : il rassemble des réalisations et des projets dont le degré d'avancement n'est pas identique.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Problématique : En analysant les documents, en les confrontant et en s'appuyant sur les connaissances, montrer que le patrimoine est, depuis le XIXe siècle, mobilisé au service du rayonnement de la France.

Le patrimoine ne se limite pas aux monuments anciens : il comprend aussi les œuvres, les collections et les institutions qui les conservent et les présentent. Sa mise en valeur peut faire connaître l'histoire et la culture d'un pays, renforcer son prestige et favoriser ses relations avec des publics ou des dirigeants étrangers. Les deux documents montrent l'évolution de ces usages. Le document 1 est un extrait de l'article de Christophe Pincemaille, « Essai sur les fêtes officielles à Versailles sous le Second Empire », publié en 2000 dans *Versalia*. Il traite de la réception de la reine Victoria et du prince Albert à Versailles le 25 août 1855 et cite notamment un compte rendu du *Moniteur universel*, publié le 29 août 1855, ainsi qu'un témoignage du prince Albert. Le document 2 est une infographie du ministère de la Culture, créée en 2017 et publiée sur une page mise à jour le 5 novembre 2019 ; son introduction évoque l'inauguration de l'antenne du Centre Pompidou à Shanghai par le président de la République. Comment le patrimoine français est-il utilisé, depuis le XIXe siècle, pour accroître le prestige et l'influence de la France ? Il sert d'abord de support à une mise en scène diplomatique, puis les institutions culturelles françaises contribuent à sa diffusion internationale.

I. Au XIXe siècle, le patrimoine est mis en scène pour affirmer le prestige français et accompagner la diplomatie.

Le document 1 montre que Napoléon III utilise le château de Versailles pour recevoir la souveraine britannique dans un cadre prestigieux. Le choix du palais de Louis XIV rappelle la grandeur de la monarchie française et inscrit le pouvoir impérial dans une histoire nationale valorisée. Le *Moniteur universel* écrit que l'empereur y ranime « les pompes depuis longtemps éteintes du grand roi ». La préparation de la réception mobilise pendant plusieurs semaines les administrations de la Maison de l'Empereur et le personnel du domaine. Le château est transformé en scène politique : la Galerie des Glaces devient une salle de bal, l'opéra une salle de banquet, et les souverains soupent dans la loge impériale, au-dessus de l'assistance. L'architecture et les décors historiques sont donc activement mobilisés pour impressionner les invités.

Cette réception a également une dimension diplomatique. En 1855, la France et le Royaume-Uni sont alliés dans la guerre de Crimée contre la Russie. L'accueil de Victoria et d'Albert à Versailles rend visible ce rapprochement. La fête associe le patrimoine français à un symbole britannique : un décor figurant la façade du château de Windsor est révélé au cours du feu d'artifice, tandis que deux orchestres jouent le *God save the Queen*. Le correspondant du *Moniteur universel* présente la scène comme une illustration de l'alliance entre « les deux plus grandes nations de l'Occident ». Selon le récit, Victoria qualifie le geste de « fort aimable attention ». Versailles devient ainsi le cadre d'une célébration qui cherche à séduire la reine et à représenter l'entente politique entre les deux pays.

La cérémonie sert aussi le prestige du Second Empire. En reprenant les codes de la cour de Louis XIV, Napoléon III associe son pouvoir à une tradition de grandeur française. Il faut cependant lire le document avec recul : l'article de Christophe Pincemaille date de 2000 et s'appuie notamment sur le récit du *Moniteur universel*, journal contemporain de l'événement, dont la présentation est favorable à la réception. Le témoignage du prince Albert, qui évoque le trouble produit par le contraste entre passé et présent, apporte le regard d'un invité étranger. Ces sources renseignent sur la mise en scène et sur des impressions rapportées, mais ne suffisent pas à démontrer que la réception a produit des effets diplomatiques durables.

II. À l'époque contemporaine, les musées et leurs collections prolongent le rayonnement français à l'étranger.

Le document 2 présente une modalité différente de celle de 1855 : il ne s'agit plus principalement d'accueillir une souveraine dans un monument français, mais de faire connaître des collections et des institutions françaises hors du territoire national. L'infographie recense six exemples. À Atlanta, en 2006, le *High Museum* met à disposition du Louvre une aile de son bâtiment pour trois ans ; l'infographie indique que 1,2 million de visiteurs venus des quatre coins du sud-est des États-Unis s'y rendent. À Salvador de Bahia, en 2009, le musée Rodin prête 62 sculptures pour quatre ans au Palacete das Artes. À Malaga, le Centre Pompidou ouvre en 2015, pour une durée annoncée de cinq ans, dans l'espace El Cubo : 90 œuvres de ses collections sont présentées sur 6 000 m². Ces exemples montrent que le rayonnement peut passer par des prêts et des expositions temporaires autant que par une présence institutionnelle à l'étranger.

L'infographie mentionne aussi des coopérations d'une autre ampleur. Le Louvre Abu Dhabi, ouvert au public le 11 novembre 2017 selon le document, est présenté comme le premier musée universel du monde arabe. Celui-ci annonce 300 œuvres prêtées par 12 institutions muséales françaises jusqu'en 2026. À Bruxelles, le document présente le projet Kanal-Centre Pompidou dans un ancien garage conçu en 1937 et signale une exposition de préfiguration en 2018 ; il décrit par ailleurs le pôle culturel comme un projet dont les travaux doivent débuter à l'automne 2019. Pour Shanghai, l'infographie évoque le futur Centre Pompidou – Shanghai West Bund, conçu par l'architecte D. Chipperfield, qui doit pouvoir accueillir plus d'une vingtaine d'expositions. L'introduction précise que le président de la République inaugure l'antenne le 5 novembre 2019. Ces exemples donnent une visibilité internationale aux collections et aux noms du Louvre, du musée Rodin et du Centre Pompidou. Ils font également connaître les compétences françaises en matière de conservation, d'exposition et de médiation culturelle.

La confrontation des documents révèle une évolution des formes du rayonnement patrimonial. En 1855, Versailles est mobilisé sur le territoire français pour impressionner des invités étrangers et mettre en scène une relation diplomatique. Dans le document 2, les musées français font circuler des œuvres, s'associent à des partenaires étrangers ou développent des projets et des antennes hors de France. Dans les deux cas, le patrimoine est une ressource de prestige et de visibilité internationale. Ces actions relèvent de la diplomatie culturelle : elles contribuent à faire connaître la culture française et à entretenir des relations avec d'autres pays.

La portée des exemples doit néanmoins être appréciée en tenant compte de la nature du document 2. L'infographie du ministère de la Culture parle d'une « réussite exceptionnelle » et sélectionne des exemples valorisants. Elle rapproche des opérations de nature différente : prêts d'œuvres, expositions, antennes et projets en cours. Il ne faut donc pas présenter le projet bruxellois comme une implantation achevée au moment où l'infographie le décrit. Le document ne donne pas non plus les coûts, les difficultés éventuelles ni les effets à long terme de ces initiatives. Les chiffres de fréquentation et d'œuvres attestent les données que l'infographie choisit de mettre en avant, mais ne permettent pas à eux seuls de mesurer l'ensemble de l'influence française.

Conclusion. Depuis le XIXe siècle, la France mobilise son patrimoine au service de son prestige et de son rayonnement. À Versailles, en 1855, Napoléon III transforme un lieu chargé d'histoire en décor d'une réception diplomatique destinée à impressionner la reine Victoria et à mettre en scène le rapprochement franco-britannique. À l'époque contemporaine, les musées français prolongent cette action à l'étranger par des prêts, des expositions, des antennes et des partenariats, comme le montrent les exemples d'Atlanta, de Salvador de Bahia, de Malaga, d'Abu Dhabi, de Bruxelles et de Shanghai. Les formes changent, mais le patrimoine demeure un instrument de visibilité culturelle et de relations internationales. Les documents en éclairent les objectifs sans permettre, à eux seuls, d'en mesurer tous les résultats.

© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.